



Cagnotte le 24 février 2022

Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Madame la Préfète des Landes
24 rue Victor Hugo
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique : pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr

Objet : Érosion et risque de submersion marine

Madame la Préfète,

Nous avons été particulièrement surpris en lisant l'article publié par Sud-Ouest au début du mois. Comment est-il possible de retirer Vieux-Boucau de la liste nationale des communes concernées par le recul du trait du côté compte tenu de l'incertitude de la participation financière de l'État ?

Nous pensions naturellement que la liste nationale des communes concernées par le recul du trait de côte était fixée en suivant les conclusions des études scientifiques.

La délibération des élus ne devrait-elle pas être contestée ?

En vous remerciant pour la réponse que vous apporterez, veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr

VIEUX-BOUCAU

Trait de côte et submersion marine au menu

Le Conseil municipal de Vieux-Boucau s'est réuni le 14 janvier. Le dossier du recul du trait de côte et les propositions du dernier décret ont alimenté les débats. Les élus ont eu à délibérer en donnant leur avis en réponse à la consultation sur le décret concernant l'inscription (nationale) de Vieux-Boucau sur la liste des communes concernées par le recul du trait de côte. Philippe Dauchel a rappelé le contexte de la mise en place d'un Plan de prévention des risques littoraux en 2010 (PPRL), dont la finalité des études doit être présentée prochainement. « À ce PPRL a été couplé le risque inondation des ruisseaux, plus important que la submersion marine. L'impact est très important sur le PLU. »

Du flou

Chargé de mission gestion durable du littoral au 1^{er} janvier et pour les trois ans à venir, Florent Hennequez doit mettre en place la stratégie locale de gestion de la bande côtière, en relation avec le GIP Littoral : « Traiter les conséquences de l'évolution du trait de côte et de la submersion marine, l'impact côté urba-



Les élus ont retiré Vieux-Boucau de la liste nationale des communes concernées par le recul du trait de côte. ARCHIVES I CH.

nisme et environnement et mettre en place des mesures compensatoires. » Il a listé les mesures concrètes par le décret proposé et leur application. Devant le « flou » de la participation financière de l'État, moult interrogations ont conduit les élus à retirer Vieux-Boucau de la liste nationale des communes concernées par le recul du trait de côte.

La commune s'est engagée à libérer de leur temps de travail des agents des services techniques qui assurent la fonction de pompiers volontaires, une procédure en collaboration avec le Sdis des Landes. En

JARDINS FAMILIAUX

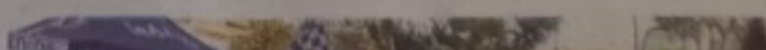
Des jardins familiaux sont laissés en friche malgré un contrat d'usage renouvelé chaque année. Afin d'en limiter le gel, la commune a souhaité modifier le cahier des charges, ce qui permettra de résilier le contrat avec les usagers, alors que la parcelle n'est pas cultivée dans l'année.

contrepartie, ce dernier accorde une décote de contribution, qui vient en déduction de la participation annuelle de la commune au budget du Sdis, soit pour 2022, 14 894,51 € pour sept agents. **Isabelle Chambon**

TARNOS

L'arrivée de la première étape de l'Essor basque aura lieu samedi

L'arrivée de la première étape de



SEIGN

Ven
au T

Le g

Le g

Ven

au T

ven

heu

pou

mer

Pèr

Rich

cha

form

et a

din

Xav

cho

un